AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-9-64 BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL

15 F.

Supplément n° 2 au Bulletin n° 48 de Septembre 1964 — 18 Septembre 1964

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POIRIER : Ce petit charançon dépose ses oeufs en automne dans les bourgeons floraux et les jeunes larves dévorent les futurs organes floraux. Les dégâts ne se constatent donc qu'au moment du débourrement. Les bourgeons ne débourrent pas ou les inflorescences se dégagent irrégulièrement et se dessèchent.

Une pulvérisation copieuse, à base de D.D.T. ou de Lindane, effectuée avant la fin du mois permettra de bien se protéger contre ce parasite.

Nous rappelons que l'emploi de ces produits est interdit pendant les 15 jours qui précèdent la récolte.

C O L Z A

I - DESHERBAGE ANTIGRAMINEES DE POST-EMERGENCE : Si l'on n'a pas employé le Diallate en traitement de pré-semis (voir supplément n° 1 au Bulletin n° 47 d'Août 1964) et que l'on assiste à une levée importante de graminées, notamment de vulpin des champs, il est possible d'intervenir chimiquement :

1° - T.C.A. : A l'égard du vulpin, lorsque le colza compte au moins deux à trois feuilles vraies (en plus des deux cotylédons).

Traiter le plus tôt possible sur vulpin jeune (avant tallage) et sol humide, avant les fortes gelées nocturnes ; dose de 5 à 7 Kgs de matière active à l'hectare (le produit commercial titre 90 %) ; débit d'au moins 400 litres.

2° - Dalapon : contre vulpin, rays-grass, agrostis, etc... Produit beaucoup plus polyvalent que le T.C.A. ; traiter le plus tôt possible, après la levée généralisée des graminées à détruire ; le colza est résistant dès la formation des cotylédons jusqu'au stade "rosette" mais il faut s'efforcer de traiter avant les périodes de fortes gelées nocturnes. En outre, les traitements tardifs augmentent la sensibilité au froid du colza ; dose de 2 Kgs 500 à 3 Kgs/Hectare de produit commercial titrant 85 %, soit : 1 Kg 800 à 2 Kgs 500 de matière active ; débit de 300 à 600 litres.

Avec le T.C.A. comme avec le Dalapon, l'action est très lente et ne se constate parfois nettement qu'à la sortie de l'hiver.

Ne plus traiter dès que le bourgeon terminal se sépare du collet. Les traitements tardifs sont à proscrire.

II - ALTISES : Il est toujours souhaitable de surveiller les cultures afin d'intervenir rapidement si les populations d'altises deviennent dangereuses. La grosse altise (3 à 4 mm, d'un bleu vert uniforme à reflet métallique) est particulièrement nuisible ; un traitement se justifie (poudrage ou pulvérisation) à partir de 2 à 3 insectes en moyenne au m2. Pour les insecticides à utiliser, se reporter aux listes publiées en début de campagne par la Station.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

770